



BUDDHISTWOMEN.EU

RÉSEAU DE FEMMES BOUDDHISTES EN EUROPE

PAGE D'ACCUEIL

Buts

ACTUALITES

Appel
Événements

PROJETS SOCIAUX

Introduction
Sakyadhita International
Sakya Nunnery
Jamyang Foundation
Dongyu Gatsal Ling
Sakyadhita Sri Lanka
Faire un don

DOCUMENTATION

Bibliographie
Droits féminines
Enseignantes féminines
Textes
Liens

CONTACTS

Adresses
e-mail

[English version](#)
[deutsche Version](#)

[Imprimer](#)

INFORMATIONS

COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE DROIT MONASTIQUE BOUDDHISTE

Depuis l'année 1987 Sa Sainteté le Dalai Lama a favorisé une expertise de la tradition tibétaine dans laquelle les moniales ne sont pas ordonnées comme au temps du Bouddha historique (environ 500 années avant J.C.). La tradition de transmission de l'ordination des moniales de la lignée Dharmagupta existe en Chine, à Taiwan, en Corée et au Vietnam. Cette lignée se caractérise par un niveau de formation élevé de ses membres. Depuis quelques centaines d'années, la lignée d'ordination Mulasarvastivada des moniales du Bouddhisme tibétain, est malheureusement interrompue.

C'est au plan international que décision doit être prise:

- si la tradition Dharmagupta qui de Chine s'est répandue vers la Corée et le Vietnam, et qui admet la pleine ordination des femmes, peut-être adaptée au Bouddhisme tibétain, cette adaptation nécessitant un travail considérable de traduction des textes chinois en langue tibétaine. Il est à noter que depuis les années 80,

des moniales occidentales de la tradition tibétaine ont emprunté cette voie pour recevoir la pleine ordination à Taiwan, à Hong-Kong, en Corée, ou auprès de réfugiés vietnamiens.

- s'il existe d'autres alternatives de faire revivre la lignée tibétaine Mulasarvastivada, soit par le biais de moines tibétains agissant seuls, soit au moyen d'une règle commune mise en œuvre par des moines et moniales investis de la tradition Dharmagupta .

Bien que Sa Sainteté le Dalai Lama ait encouragé les moniales tibétaines qui vivent traditionnellement dans une sorte de statut de novices, à suivre ce chemin, peu d'entre elles ont finalement cherché à franchir ce pas. Généralement, elles renoncent à prendre une décision à cet égard, car elles doutent de l'authenticité d'une lignée d'ordination qui ne soit pas tibétaine, ou redoutent de ne pas être reconnues dans leur propre tradition, et partant de ne pas pouvoir coopérer avec les moines tibétains au plan des règles monastiques. On rencontre une situation analogue dans les pays de tradition Theravada comme au Sri Lanka, Thaïlande, Birmanie, Cambodge et Laos. Toutefois, beaucoup de novices aspirent à emprunter la voie spirituelle d'une moniale pleinement ordonnée.

Préparation d'une déclaration concernant le rétablissement de la pleine ordination des moniales, par Sa Sainteté le Dalai Lama.

Jusqu'en été 2007, une synthèse sera opérée à partir des différentes opinions et positions des moines et moniales de la tradition tibétaine ainsi que d'autres communautés bouddhistes, pour en dégager un consensus qui devra permettre à Sa Sainteté le Dalai Lama de procéder lors du congrès à une déclaration concernant le rétablissement de la pleine ordination des moniales.

Le rétablissement de l'ordination des femmes par Sa Sainteté le Dalai Lama, ainsi

que par une Sangha internationale de moines et moniaux, permettra aux femmes de mener une vie religieuse pleinement développée, et favorisera initiatives et impulsions concernant le rôle de la femme dans les communautés monastiques.